



## Cerfa 13409\*06 Page 16/17 Rub. 1.3 Taxe d'aménagement

Par **mamypapyly**, le **14/02/2019** à **14:00**

Bonjour,

Je complète le CERFA 13409 \* 06 en vue de l'obtention d'un permis pour la construction d'un car-port non-adossé ouvert et couvert de 27 m<sup>2</sup> devant abriter nos 2 emplacements de stationnement .

Page 16/17 A la rubrique 1.3 « autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement » dois je mettre 2 ou 0 étant donné que les deux emplacement de stationnement existent avant travaux ?

Merci déjà de votre réponse.